

Nombre
de conseillers élus
33

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE FORBACH-BOULAY-MOSELLE

Conseillers en fonction
33

Conseillers présents
20

(+ 13 procurations)

COMMUNE DE STIRING WENDEL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 18 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 18 novembre deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Stiring-Wendel sous la présidence de Monsieur LUDWIG Yves.

Présent-e-s : M. LUDWIG Yves, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme CINQUALBRE Mireille, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. SAÏDI Ayoub, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, Mme SPOHR TYRAKOWSKI Nadine, M. KIEFFER Denis, M. TYRAKOWSKI Gaston, M. PFEFFER Kévin (20)

Absent-e-s ayant donné procuration : Mme HAAG Elisabeth à M. le Maire, M. BOUR Roger à M. LE BLANC Yannick, Mme HOLTZER Danièle à Mme CINQUALBRE Mireille, M. STAUB Jean-Patrick à Mme MEYER Denise, M. DECKER Bernard à M. ALLEMAND Alain, M. AZOUZ Abdennour à M. SAÏDI Ayoub, M. BURG Philippe à Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. GANDER Olivier à M. LEININGER Grégoire, M. HOULLE Christian à Mme DENNINGER Eugénie, M. RICCI Emmanuel à Mme MAILLARD Patricia, Mme SCHAAF Anaïs à Mme MULLER Suzanne, Mme SCHÄFER Elaine à Mme SOTGIU Brigitte, Mme MANDEL Laetitia à Mme MARISON Josiane (13)

Secrétaire de séance : Mme MAILLARD Patricia

5. AFFAIRES SCOLAIRES

5.2 Subventions sorties scolaires – Année scolaire 2025/2026 (DEL 092_2025)

Les subventions concernant les sorties scolaires sont réparties en 4 groupes :

- Subvention « classes transplantées » (S'applique aux élèves dont au moins l'un des parents est domicilié dans la commune)
- Subvention « sorties de proximité » (S'applique sans distinction de domicile)
- Subvention « parcours culturel » (S'applique sans distinction de domicile)
- Subvention spécifique aux écoles biculturelles (S'applique sans distinction de domicile)

Le montant des subventions proposées s'établit comme suit :

A – Classes transplantées.

- classe de neige (5 jours et par enfant)..... 60,00 €
- classe de neige (4 jours et par enfant)..... 50,00 €
- classe de neige (3 jours et par enfant)..... 40,00 €
- séjour en France ou à l'étranger (5 jours et par enfant)..... 50,00 €
- séjour en France ou à l'étranger (4 jours et par enfant)..... 40,00 €

- séjour en France ou à l'étranger (3 jours et par enfant)..... 30,00 €
- séjour en France ou à l'étranger (2 jours et par enfant)..... 20,00 €

Les sommes attribuées restent néanmoins plafonnées à :

- 4.000,00 € pour les écoles du Centre et du Habsterdick
- 2.500,00 € pour les écoles du Vieux-Stiring et de Verrerie-Sophie

B - Sorties de proximité

Concernant la subvention « sorties de proximité », il est proposé dorénavant, sur présentation de factures, de mettre à disposition des différents groupes scolaires de la ville une enveloppe équivalente à 18,- € par élève.

- Groupe scolaire du Centre (286 élèves)	:	5.148,00 €
- Groupe scolaire du Habsterdick (275 élèves)	:	4.950,00 €
- Groupe scolaire du Vieux-Stiring (172 élèves)	:	3.096,00 €
- Groupe scolaire de Verrerie-Sophie (156 élèves)	:	2.808,00 €

C – Sorties « Parcours Culturel »

Dans le cadre des activités culturelles et artistiques, il est proposé pour l'année scolaire 2025/2026, sur présentation de factures, d'accorder aux groupes scolaires de la ville une participation financière de 100,00 €/classe aux sorties spécifiques portant sur les arts, le patrimoine ou la culture scientifique.

- Groupe scolaire du Centre	:	1.700,00 €
- Groupe scolaire du Habsterdick	:	1.700,00 €
- Groupe scolaire du Vieux-Stiring	:	1.000,00 €
- Groupe scolaire de Verrerie-Sophie	:	900,00 €

D – Sorties spécifiques pour les écoles classées biculturelles

Les écoles du Vieux-Stiring et de Verrerie-Sophie sont classées écoles biculturelles. Dans ce cadre des manifestations sont organisées régulièrement avec d'autres groupes scolaires similaires.

Aussi, il est proposé pour l'année scolaire 2025/2026, sur présentation de factures, d'accorder à chacun de ces deux groupes scolaires une enveloppe 2.500,00 € destinée à couvrir les frais de déplacement pour l'organisation de ces manifestations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable des membres de la commission des affaires scolaires en date du 13 octobre 2025 et de la commission des finances en date du 24 novembre 2025,

DECIDE à l'unanimité

- de voter les crédits nécessaires à inscrire au budget primitif 2026.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.

Délibération publiée le 02 décembre 2025

La secrétaire de séance,

MAILLARD Patricia



Pour extrait certifié conforme,
Stiring-Wendel, le 28 novembre 2025



Le Maire,

Yves LUDWIG